

délégués - en exercice ...	97
- présents	58
Pouvoirs	6
Total votants	64

Affaire n°118/09-2023

MARCHE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES
QUAIS DE TRANSFERT DU SIETOM
- AUTORISATION DE SIGNATURE -

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 18 septembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois le lundi 18 septembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 septembre 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Thomas BERTHON, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Franck GRASSELER, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Aline COUDERC, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Pierre MOUILLOT, François BOUCHART, Gladys CELANIE, Jean-Claude OLIVIERI, Yamina AMARA, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, Huong TAN suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Marie-Laure MORELLI, Claude SEVESTE, titulaires et Madani KHALOUA, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Thierry MAURER, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAUX, titulaires et Julie GYONNET, Bernard NENY, Régis THAUVIN suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de Mme Haller à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :
Nathalie Dutriaux, Guillaume Klotz, Alain Brucher, Nicole Vibert.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Christophe Couloumy
Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Excusé : François Benavente.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Thierry Tasd'homme
Excusés : Flora Phongprixia, Sofiane Ghozlane, Jean-Bernard Blondin.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Dominique Benoit, Patrick Vordonis, Christine Fleck, Frédéric Marcoux,
Excusés : Marie-Paule Devauchelle, Suzanne Barnet, Patrick Salmon, Ziain Tadjine, Alain Green.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :
Sylvain Caldonnazo, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre
Excusés : Frédéric Poupinot.

118. Marché pour l'exploitation des quais de transfert du SIETOM – Autorisation de signature :

L'arrivée prochaine à expiration du marché pour l'exploitation du quai de transfert des déchets recyclables et celui de l'exploitation de l'unité de valorisation des ordures ménagères du SIETOM a conduit le syndicat à lancer un appel d'offres pour permettre la continuité du service le temps de la construction d'un double quai de transfert des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication au BOAMP et au JOUE le 23/06/2023 pour la passation des marchés portant sur l'exploitation des quais de transfert du SIETOM (lot 1), transport des déchets (lot 2) et traitement des ordures ménagères (lot 3),

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 7 septembre 2023,

Considérant que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés relatifs à l'exploitation des quais de transfert des déchets du SIETOM 77 composé des lots suivants :

Lot 1 – Exploitation des quais de transfert des déchets

Lot 2 – Prestation de transport des déchets

Lot 3 – Prestation de traitement des ordures ménagères

Considérant que chaque lot est composé d'une tranche ferme de 9 mois et de 2 tranches optionnelles prolongeant chacune la prestation durant 3 mois, portant ainsi la durée maximale du marché à 15 mois,

Considérant l'affermissement de l'ensemble des tranches optionnelles, le montant global prévisionnel du marché est estimé à 8 125 700,00 € HT :

- Le montant total relatif au lot 1 est de 1 741 890 € HT
- Les prix HT de la tonne transportée indiqués au BPU pour le lot 2 est de :
 - 8,25 € ou 10,76 € ou 11,56 € en fonction de la distance à parcourir au départ du quai de transfert des ordures ménagères
 - 28,36 € au départ du quai de transfert des déchets recyclables
- Le montant HT de la tonne traitée indiqué au BPU pour le lot 3 est 108,64 € hors TGAP.

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 7 septembre 2023 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

- Lot 1 – Exploitation des quais de transfert des déchets: attribution à la société GENERIS SAS pour un montant prévisionnel HT de 1 741 890 €
- Lot 2 –Prestation de transport des déchets: attribution à la société Mauffrey Paris-Nord pour un montant prévisionnel HT de 680 210€
- Lot 3 : Prestation de traitement des ordures ménagères : attribution à la société GENERIS SAS pour un montant prévisionnel HT de 5 703 600 € (hors TGAP)

Le Comité Syndical **DECIDE** :

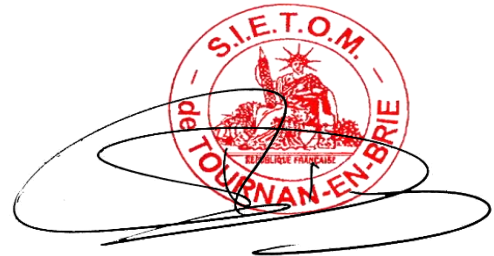
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou un représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents s'y rapportant

- de **DONNER** tout pouvoir au Président ou un représentant dûment habilité pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés

- de **DIRE** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 19 septembre 2023.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.